Formation acteur PRAP IBC MAC

Prévention des Risques liés à l'Activité Physique
Maintien et Actualisation des Compétences

LA RÉGLEMENTATION PRAP, c'est quoi ?

La prévention des risques liés à l'activité physique doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains aux situations de travail nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements avec ou sans port de charges, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants (loi du 31/12/1991, art L. 4121-1-2-3 du Code du Travail , mesures visant à promouvoir l'amélioration de a sécurité et de la santé des travailleurs au travail.).

DURÉE
1 jour (7 heures)

POUR QUI ?
Tout public

PRÉREQUIS
Titulaire du certificat acteur PRAP IBC délivrée par un organisme habilité.

MODALITÉ DE LA FORMATION
En présentiel

HORAIRES
Horaires variables : 7h30-20h30

ACCÈS À LA FORMATION

Délai d'accès : Opéra Formation s'engage à mettre en place cette action dans un délai de 48h à 2 mois selon le financement demandé.

Modalité d'accès : Dès réception du devis validé, une confirmation d'inscription est transmise sous 48h par courriel (convention, convocation, CGV, livret d'accueil...).

OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Permettre à l'acteur PRAP IBC de maintenir et actualiser ses compétences afin de poursuivre efficacement son rôle dans la prévention des risques liés à l'activité physique et de contribuer à l'amélioration continue de la prévention dans son entreprise.

RÉSULTAT VISÉ

- Certificat PRAP IBC valable 24 mois.
- Attestation de fin de formation.

BON À SAVOIR : Cette formation permet à votre entreprise de conserver des acteurs de prévention formés et force de proposition en matière d'évaluation des risques professionnels.

VOTRE FORMATION

CONTENU DE LA FORMATION

Module 1 : Actualisation des connaissances en prévention.

- Rappel des fondamentaux de la prévention et des principes généraux.
- Évolution des risques, des situations de travail et de la démarche de prévention de l'entreprise.
- Nouvelles aides techniques et retours d'expérience.

Module 2 : Analyse des situations rencontrées depuis la formation initiale.

- Retour d'expérience individuel et collectif.
- Étude de cas réels issus de l'entreprise.
- Identification des difficultés persistantes et des améliorations mises en place.

Module 3 : Réactivation du rôle d'acteur de la prévention.

- Actualisation de leviers d'action possibles.
- Méthodes de communication et d'implication des collègues.
- Construction d'un plan d'action prévention à l'échelle de l'équipe.

Module 4 : Révision des principes de sécurité et d'économie d'effort.

- Réactivation des notions biomécaniques et physiologiques.
- Exercices pratiques de manutention et postures réelles sur poste.
- Corrections personnalisés et analyse filmée des gestes (avec accord des stagiaires et de l'entreprise).

Module 5 : Évaluation et formalisation des acquis :

- Étude de cas / observation sur poste réel ou reproduit.
- Restitution et validation par le formateur certifié INRS.

MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- **Échanges d'expériences** et analyse des pratiques professionnelles.
- **Observation terrain** ou simulation sur plateau technique.
- **Ateliers participatifs :** co-analyse de situations, reformulation, recherche des solutions, Plan d'Action Prévention.
- **Révision ludique :** gestes quiz interactif, Outil d'analyse posturale.
- **Exercices pratiques individualisés** sur gestes et postures avec une caisse avec poignées, une caisse sans poignées ou tout autre objet nécessaire.
- **Apports actualisés** par le formateur certifié (évolutions INRS, nouvelles techniques de manutention).

NOS RÉSULTATS

Pour la formation Acteur PRAP IBC MAC

Taux de réussite : 100%

Taux de satisfaction : 100%

ACCÉSSIBILITÉ AUX PSH

Nos locaux sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Un accompagnement personnalisé peut être engagé grâce à notre référent handicap dédié.

Infos en + : Le maintien et l'actualisation des compétences (MAC) des PRAP est obligatoire pour conserver la validité de son certificat. Le MAC est à renouveler tous les 2 ans maximum.

MODALITES D'ÉVALUATIONS DES ACQUIS DE LA FORMATION :

Un certificat PRAP es délivré au stagiaire qui a :

- Participé activement à l'ensemble de la formation et a fait l'objet d'une évaluation continue favorable.
- Fait l'objet d'une évaluation finale favorable sur ma base de l'épreuve certificative.

NOS INTERVENANTS

- Formateurs disposant d'une solide expérience dans le domaine enseigné, dans l'encadrement de groupe et dans la formation professionnelle.
- Formateur titulaire de l'attestation de compétences « formateur PRAP » délivrée par l'INRS.

ENCADREMENT FORMATEURS

Profil type (CV détaillés sur simple demande) :

Une solide expérience professionnelle dans le domaine enseigné, de l'encadrement de groupe et de la formation professionnelle.

Au-delà de l'expérience et des compétences requises, nos formateurs ont été, et sont régulièrement, formés, audités et évalués par le responsable pédagogique d'Opéra Formation et/ou par un Organisme Extérieur.

Certification QUALIOPI N°23FOR01954.1

LES FORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Vous souhaitez poursuivre votre parcours de formation ?

Prenez contact avec l'un de nos conseiller au : 04.67.65.50.39

FINANCEMENT

Possibilités de financement pour les demandeurs d'emploi via **France Travail**, selon étude et validation du projet professionnel.

Autres financements possibles : **OPCO**, **employeur** ou **financement personnel** selon conditions.

POUR EN SAVOIR PLUS

https://www.opera-formation.com

Agence Saint-Aunès - ECOPARC 105 rue de la Garriguette 34130 Saint-Aunès 04.67.65.50.39 montpellier@opera-formation.com
Agence Nîmes - ZAC de Grézan – 215 rue Eugène Freyssinet 30000 Nîmes 04.66.04.87.66 – nimes@opera-formation.com
Agence Béziers - Impasse des calandres 34500 Villeneuve-les-Béziers 04.67.21.61.20 – l.maurel@opera-formation.com
SARL capital de 8000€ - **SIRET** : 441 194 255 000 36 – APE : 7022Z
Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro : 91 34 07 660 34 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.